

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation :
27 juin 2022

Séance du 4 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune (avec l'accord de M. le Sous-préfet), sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M^{me} DELAVAL MF. – M^{me} MORELLE V. – DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. – NIEUWJAER M. – M^{me} SOURDEAU A. - M^{me} BRENDLER L. - M^{me} RUELLE N. – M^{me} LEROY R.- M^{me} BONNET M.

Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : M^{me} FROMONT V. - BILLOIR R. – DUQUESNOY A.

Procurations : M. BILLOIR R. pour M. DUEZ P.
M^{me} FROMONT V. pour M. FOVEZ A.

Secrétaire de séance : M. DENOYELLE M.

OBJET : Cantine – fixation des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2022

M. le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le prix de vente des repas servis au restaurant périscolaire et soumet une augmentation de 0,04 € (pour rappel, augmentation de 0,06 € du prestataire) à compter du 1^{er} septembre 2022. Le prix d'un repas passerait de 4,06 € à 4,10 €. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d' :

- **Appliquer une augmentation des tarifs de la cantine à compter du 01/09/2022. Le prix du repas passera de 4,06 € à 4,10 €.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

POUR : 12 voix <ul style="list-style-type: none">- M. DUEZ P.- M.FOVEZ A.- M^{me} DELAVAL MF.- M. BILLOIR R. (procuration)- M^{me} MORELLE V.- M. NIEUWJAER M.- M. DENOYELLE M.- M DECEUNINCK R.- M^{me} SOURDEAU A.- Mme BRENDLER L.- Mme RUELLE N.- Mme FROMONT V. (procuration)	CONTRE : 2 voix <ul style="list-style-type: none">-Mme LEROY R.-Mme BONNET M.	NUL : --	ABSTENTION : --
--	---	-----------------	------------------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 25 juillet 2022.

Le Maire, Pascal DUEZ



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 25/07/2022,
Et de la publication le 25/07/2022.

